



Le diagnostic thermique des immeubles

Les actions et les aides de l'ADEME



Fanny ALLANEAU – ADEME Lorraine
Chargée de mission Energie-Bâtiment



L'ADEME

4 activités :

- Connaître
- Convaincre et mobiliser
- Conseiller
- Aider à la décision

4 domaines :

- Déchets et sols
- Energie
- Air et bruit
- Actions transversales

**Un rôle de précurseur : soutenir l'innovation,
(hors particuliers)**

Sur le terrain :

- *Direction Régionale de Lorraine – 19 p*
- *Politique contractuelle forte avec la Région et les départements*



Amélioration de la performance énergétique des bâtiments : le contexte

- **Bâtiment : 43% des consommations d'énergie en France, 25% des émissions de GES**
- **Renouvellement du parc : 1% par an -> agir rapidement sur le parc existant**



Amélioration de la performance énergétique des bâtiments : réglementation

- **Grenelle 1 : objectif de réduction de 38% des consommations des bâtiments existants d'ici 2020.**
 - 400 000 rénovations lourdes de logements par an à compter de 2013
 - 800 000 logements sociaux rénovés d'ici 2020
 - Rénovation des bâtiments de l'Etat : audits + travaux
- **Grenelle 2 (à venir) :**
 - Généralisation DPE
 - Faciliter la réalisation de DPE dans les copropriétés
 - obligation pour les grandes copros dotées d'un chauffage collectif de s'engager dans la signature d'un CPE
 - La copro pourra voter des travaux de rénovation thermique y compris dans les parties privatives et aux frais du copropriétaire du lot en cause



Position de l'ADEME :

Aider les projets :

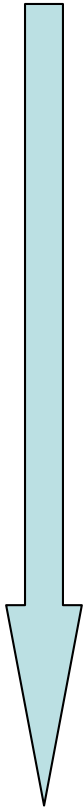
- Allant au-delà de la réglementation
- Conduits selon une démarche raisonnée

Priorité 1 : sobriété énergétique

Priorité 2 : énergies renouvelables



Application : réhabilitation de bâtiments existants



- 1. Audit énergétique du patrimoine existant, diag GES...**
- 2. Investissements en vue d'améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique (isolation, optimisation,...)**
- 3. Etude de solutions énergétiques alternatives : « Energie Renouvelable » (EnR)**
- 4. Investissements EnR (bois énergie, solaire, géothermie,...)**



Les aides financières aux audits

Résultat attendu :

- passage à l'action / mise en œuvre
- dans le cadre d'une gestion du patrimoine (stratégie d'investissement et d'exploitation pluri-annuel)
- en fonction des priorités énergétiques et des moyens financiers



Aide financière ET méthodologique

Nécessité de faire respecter un cahier des charges type, ce qui implique la garantie d'une étude :

- Exhaustive
- De qualité, exploitable facilement par le MO
- Adaptée aux besoins

Un document en deux parties :

1 : Consignes de réalisation (« charte qualité »)

2 : Prescriptions pour le BET (cahier des charges)



Le cahier des charges-type

- **Permet de connaître :**
 - État du bâti et de ses équipements
 - Bilan des consommations énergétiques
 - Préconisations de travaux selon différents scénarios, avec indication :
 - Des priorités
 - Des temps de retour sur investissement
- = pas un DPE**
- **Intérêt pour le MO : mise en place d'une stratégie de programmation pluri annuelle de travaux**



Le montant de l'aide financière

- Jusqu'à présent : convention CPER avec Région Lorraine
- Assiette éligible ADEME **50 000 €**
Assiette éligible Région **15 000 €**
Taux d'aide maximum commun de **70%**



Comment monter un dossier de demande d'aide ADEME?

1. Consulter un ou plusieurs BET indépendants
2. Adresser à l'ADEME Lorraine :
 - Une lettre de demande de financement du maître d'ouvrage, précisant en quelques lignes le projet (nombre de bâtiments, surface totale à auditer)
 - Les pièces constitutives du dossier administratif et technique (notamment l'offre du BET retenu).

C'est une fois ce courrier envoyé que vous pourrez passer commande au BET retenu.
3. Instruction du dossier
4. Passage en comité de gestion qui détermine l'octroi de l'aide et son montant
5. Elaboration du contrat



Mise en perspective

**En 2009 : 61 dossiers d'audit traités à l'ADEME,
soit 631 bâtiments diagnostiqués, 1 023 411 m²,
256 000 € d'aides.**

**Travail d'analyse des résultats des audits en vue
de l'optimisation du dispositif :**

- ciblage de certains MO**
- pertinence des informations apportées par l'audit**
- optimisation de l'offre des bureaux d'études**



Après l'audit...

- Aides ADEME pour les équipements faisant appel aux EnR
- Pas d'aides ADEME aux travaux d'isolation ; redirection vers le dispositif de CEE
- Aides Région, FEDER, etc.
- Aides d'Etat : eco PTZ, etc.



Les aides de l'ADEME : procédure à suivre

- **Prise de contact en amont (avant passation de contrats)**
- **Redirection vers chargés de missions spécialisés**

Site de l'ADEME : www.ademe.fr

ADEME / Direction Lorraine : 03 87 20 02 90 ademe.lorraine@ademe.fr